

- (b) nouveaux albums d'art oriental et d'oeuvres de certaines autres régions;
 - (c) expositions itinérantes de reproductions;
 - (d) appui financier à la diffusion des enregistrements sur disque du Conseil international de la musique.
8. Traductions. On projette de publier une série de traductions d'oeuvres choisies, tant classiques que modernes.
9. Mise en oeuvre des conventions internationales et préparation d'accords internationaux. La Conférence s'est entendue sur les points suivants: maintien des services nécessaires à la mise en oeuvre de la Convention universelle sur le droit d'auteur; convocation d'une réunion des parties contractantes à la Convention sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé; recommandation aux Etats membres sur les fouilles archéologiques; transmission aux Etats membres d'un projet de réglementation des concours internationaux d'architecture et d'urbanisme; réunion d'un comité consultatif pour examiner l'utilité de nouveaux accords sur l'échange des publications et le microfilmage des documents.
10. Subventions. Octroi de subventions à 11 organisations culturelles internationales et de subventions accrues au Conseil international de la philosophie et des humanités ainsi qu'à l'Association internationale des arts visuels.

E. INFORMATION

Le groupe de travail établi pour étudier la réorganisation du Département de l'information a recommandé que les deux principales fonctions du Département -- relations publiques et communications entre les Etats membres -- soient séparées.

1. Compréhension internationale. L'UNESCO continuera ses travaux dans ce domaine, mais avec un budget réduit pour la production et la projection de films.
2. Libre circulation de l'information. Il importe de poursuivre la campagne d'appui aux accords internationaux proposés. Quant à la libre circulation des personnes, une recommandation sera préparée à l'intention des Etats membres.
3. Centre de documentation. La Conférence a approuvé diverses initiatives dans le domaine de la presse, du cinéma et de la radio, accordant une attention spéciale à l'échange d'informations destinées à la télévision.
4. Aide aux Etats membres pour le développement de l'information. D'importants crédits sont prévus pour les missions d'experts et les bourses de recherches.